

Courir pour le plaisir - Le Porge -
24 Aout 2025 9H
35 ième édition

REGLEMENT Conforme au règlement FFA

**SEMI-MARATHON, & 10KM,
COURSES SUR ROUTE.**

www.courirpourleplaisir.net
courirpourleplaisir@gmail.com

DÉPART : 10 km : 9h

Semi marathon : 9h10

Arrivée : Chemin de Gleysaou. Le Porge centre

Organisateur : Courir pour le Plaisir –Le Porge 33680

Club associé : Athlétisme Ares- FFA n+033069

Effectuer individuellement un parcours au choix : semi marathon ou 10km

Les Catégories d'âge 2025

(valable jusqu'au 31 aout 2025, ces catégories changeront le 1er septembre 2025)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1990 et avant
Seniors	SE	1991 à 2002
Espoirs	ES	2003 à 2005
Juniors	JU	2006 et 2007
Cadets	CA	2008 et 2009

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1990 - 1986
	M1	1985 - 1981
	M2	1980 - 1976
	M3	1975 - 1971
	M4	1970 - 1966
	M5	1965 - 1961
	M6	1960 - 1956
	M7	1955 - 1951
	M8	1950 - 1946
	M9	1945 - 1941
	M10	1940 et avant

Cadettes et Cadets - 2008-2009 - Uniquement 10km

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale

POUR PARTICIPER ET Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur.

► Pour les participants, licence FFA la FFA . Aucune autre licence n'est acceptée.

► Ou PPS – Parcours de prévention Santé- à remplir sur le site de la FFA <https://pps.athle.fr>

AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCEPTEE

L'organisateur conservera la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance) l'original ou la photocopie du PPS pour la durée du délai de prescription de 10 ans.

► **Handisports et Cadets ne peuvent participer qu'à l'épreuve des 10km.**

**PARCOURS : MESURAGE OFFICIEL DU SEMI-MARATHON N° N-A033 /06729/2023/A
MESURAGE OFFICIEL des 10 km N° N-A033 / 06695/2023/A**

INSCRIPTIONS

☞ **AVANT LA COURSE :**

Par internet : <https://www.chrono33.fr/Leporge/>

Par courrier :

Courir pour le Plaisir 120 avenue du bassin d' Arcachon 33680 Le Porge

TEL 06 73 90 35 81

E-mail : courirpourleplaisir@gmail.com

12 € par concurrent pour la course de 10 km

16 € par concurrent pour le semi-marathon.

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de Courir pour le Plaisir Le Porge.

☞ **LE JOUR DE LA COURSE - de 7 h 00 à 8 h 15**

15 € par concurrent pour la course de 10km

20 € par concurrent pour le semi marathon.

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de Courir **pour le plaisir Le Porge.**

DOSSARDS

Retrait possible le 23/08/2025 de 10h à 12h et de 15h à 19h 4 bis chemin de Gleysaou 33680 Le Porge (suivre le fléchage à partir de la mairie)

Ou le 24/08/2025 de 7h à 8h15 aux stands « Préinscrits »

La couleur du dossard est fonction de la distance choisie :

VERT ☞ **semi-marathon**

ROUGE ☞ **10 km**

Les dossards doivent être portés sur la poitrine de façon visible. Les coureurs sans dossard sont interdits et le port du maillot est obligatoire.

CESSION DES DOSSARDS

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

SERVICE MEDICAL

Un service médical de catégorie 2 est présent sur les lieux. 1 médecin sera sur place.

CONTROLE ANTI DOPAGE

Les participants à la course s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Le parcours est interdit à toute circulation automobile et 2 roues pendant toute la durée de la course. Seul un véhicule de ravitaillement à droit de passage. 6 postes de ravitaillement sur le parcours. Pas de ravitaillement en-dehors des points de ravitaillement mis en place par l'organisateur. **Les accompagnateurs et suiveurs sont strictement interdits.** Cette interdiction s'applique également aux entraîneurs et managers d'athlètes. Le non-respect de ces dispositions entraînera la disqualification de l'athlète.

CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques

- Puce sur le dossard.

Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification, automatique, du concurrent.

ASSURANCES+

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile auprès de la SMACL contrat n° 6010-0000. Ils déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation d'effets personnels. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

REGLES DE COURSES

Tout concurrent, de par la signature de son bulletin d'inscription, s'engage à accepter le présent règlement, sous peine de disqualification. **En toute circonstance, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres, des organisateurs ou des médecins de course.** Tous les organisateurs sont bénévoles.

RECOMPENSES

Tous les concurrents franchissant la ligne d'arrivée sont récompensés.

Les résultats des coureurs restent à disposition après l'épreuve,

Le Comité organisateur tient à conserver à cette course son côté « Courir pour le Plaisir », d'où la décision de récompenser de même manière tous les participants, en plus des trois premiers de chaque catégorie.

CLASSEMENT ET PUBLICATIONS DES RESULTATS

2 classements : 1 scratch, 1 catégoriel. Sont pris en compte tous les concurrents ayant franchi la ligne d'arrivée. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

DROIT A L'IMAGE

Le coureur, de par sa participation, renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

ANNULATION

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre

XXXXXXXXXXXXXXXXXX